

Ets AUBRY

Jardinez à prix discount

PLANTES - FLEURS
COMPOSITIONS FLORALES - FLEURS COUPÉES
BULBES - PLANTS À REPIQUER - POTERIE
LÉGUMES À CONSOMMER - ARBUSTES FRUITIERS

Ouvert tous les jours 9h-12h et 14h-19h
dimanche et Jours Fériés 10h-12h30 et 15h-19h
(l'hiver 18h)

Ets. AUBRY

4, rue des Pommiers - La Haute Folie
76400 ST LÉONARD

Tél. 02 35 29 53 86 - www.etsaubry.hostei.com



Salle de réception

«L'Escale»

34, rue des Chênes - 76400 Saint-Léonard
M. & Mme Recher
06 72 38 04 98 - 06 22 76 07 79
salle.escala@free.fr

«Le clos des Hogues»



Chambres
d'hôtes
et gîte

66, route des Hogues - 76400 Saint-Léonard
Tél. 06 61 65 64 29 - 06 13 43 75 77
E-mail : marieclaire.pignol@neuf.fr

www.clos-des-hogues.com

FÉCAMP ÉLEC
SARL Ludovic VASSEUR

Électricité générale
Bâtiment - Industrie - Agriculture
Confort Qualit'elec

Saint-Léonard

360, impasse de la ferme Dargent
Tél. 02 35 28 15 76
Fax 02 35 27 40 17

Neuf
Rénovation
Chauffage électrique
Magasins - Dépannage
Chauffe eau électrique

Édito

Chères Saint-Léonardaises,
Chers Saint-Léonardais,

Après deux moments forts cet été, Grainval en fête et le Tour de France dont vous retrouverez quelques clichés dans ce numéro, voici le moment de découvrir comme convenu, le nouveau site internet de votre commune « **Saint-Léonard.fr** ».

Ce site doit donc être désormais un moyen de communication privilégié pour tous les Saint Léonardais, tant pour les formalités de base (identité, urbanisme etc..) que pour les services proposés par la commune (accès aux compte rendus de Conseils Municipaux, animations organisées par les associations, etc...). Je vous invite donc à vous connecter et découvrir VOTRE nouvel outil, dont la mise à jour sera effectuée régulièrement par les services administratifs de la Mairie.

La rentrée est donc d'actualité, à tous les niveaux. Vos élus mettent désormais en place une permanence mensuelle pour le CCAS, ils proposent également pour les enseignants et les présidents d'association une formation pour la manipulation d'extincteurs et défibrillateurs le 9 septembre 2015. Ils ont aussi décidé de mettre en avant le thème majeur du **développement durable** suite à la réunion du conseil municipal du 18 juin dernier qui marque donc un tournant dans la vie de votre commune. Deux exemples concrets sont évoqués dans ce numéro grâce à un article complet détaillé par Jean Alain Planeix à lire dans les pages suivantes: le zéro phyto (suppression définitive de l'utilisation des pesticides au niveau de la commune) et l'installation d'une borne électrique. Je remercie tout particulièrement les élus présents lors de cette séance pour l'esprit d'initiative dont ils ont fait preuve dans le choix qui leur était offert.

Par ailleurs, vous aurez remarqué que les travaux vont bon train dans la commune : aménagement de la route de Grainval face à l'école, de la route d'Epreville depuis la Mairie jusqu'à l'impasse du Petit Hameau et de l'impasse des Châtaigniers à la Croix Bigot. Les travaux votés en mars dernier par vos élus sont donc en cours.

Je profite donc de ce mois de septembre pour souhaiter également aux enseignants, aux enfants, aux parents, aux présidents d'associations une excellente rentrée, pleine de dynamisme, de projets et d'ambition en cette fin d'année 2015. Quant aux élus, ils organisent au mieux les services facultatifs de cantine et des activités périscolaires dans l'intérêt de vos enfants ; leur seule ambition étant de progresser au fil des années.

Bien à vous,
Bernard HOGUET



• Directeur de la publication :
Bernard HOGUET
• Responsable de la rédaction :
Elvira HACHE
• Ont participé à la rédaction de ce numéro :
les élus, les associations et le personnel municipal
• Crédit photographique :
mairie de Saint-Léonard et associations
• Conception et impression :
DuranD Imprimeurs Saint-Léonard Tél. 02 35 10 37 37
• « Saint-Léonard et vous... » :
Bulletin d'informations de la commune de Saint-Léonard n°4 - septembre 2015
Edité à 1100 exemplaires

Travaux et environnement

- Cap développement durable 2
- Point travaux 3

Jeunesse et sports

- Retour sur la vie de nos écoliers 4 - 5
- Retour sur le Tour... 6 - 7
- Stage Judo-Handball 8

Vie associative

- Listes des associations et leurs présidents 8

Informations pratiques

- Le CCAS vous informe 11
- ADMR 12

Urbanisme pratique

- La taxe d'aménagement..... 13
- Le mode de calcul 13 - 14
- Déclaration 14

Vie associative

- Articles remis par les associations 17 à 23

Informations pratiques

- État civil 24
- Divagation des animaux 24

Cap développement durable

Le développement durable, il ne suffit pas d'en parler.

Le devoir que nous avons collectivement de préserver l'environnement pour assurer les ressources des générations futures tout en garantissant nos propres besoins, doit nous contraindre à agir sans tarder. Il fallait montrer l'exemple. Nous avons donc en conseil municipal du 18 juin dernier voté deux délibérations importantes allant dans ce sens :

- l'arrêt immédiat d'utilisation des produits phytosanitaires
- l'installation d'une borne de recharge pour voiture électrique

LE ZÉRO PHYTO

La nocivité de ces produits sur la santé de la population et sur la qualité de l'eau est maintenant démontrée et connue de tous. Ne pas en tenir compte devenait irresponsable.

Les collectivités et particuliers qui représentent respectivement 2% et 8% des utilisateurs génèrent 40% de la pollution de l'eau.

Cette décision bien réfléchie et préparée n'était envisageable qu'en dotant la commune de moyens alternatifs adaptés et performants, ce qui était en cours, après étude approfondie, essais et surtout avis d'utilisateurs avertis.

Vous ne verrez donc plus les agents communaux en tenue de protection, ni certains lieux, comme le cimetière, interdits d'accès plusieurs heures pendant et après le traitement par herbicide. Vous les avez par contre déjà rencontrés, avec le désherbeur à flamme et l'automotrice à brosse métallique, ci-dessous :



Malgré ces moyens, nous savons que la tâche ne sera pas facile. Les interventions de désherbage seront beaucoup plus fréquentes et sauf augmenter les intervenants, il faudra revoir l'organisation et fixer des priorités.

Dans la phase de démarrage de ce programme ambitieux mais nécessaire pour notre santé, nous comptons sur votre compréhension pour accepter les quelques petites imperfections de démarrage que vous pourriez constater. Le succès de cette opération nous implique tous, et même si la propreté des espaces verts et de la voirie reste une priorité, quelques changements dans le paysage seront inévitables.

Compte tenu de l'importance de l'enjeu, il nous apparaît important de vous associer à ce programme zéro phyto. Nous vous proposons, élus et agents communaux de se retrouver le 13 octobre 2015, 19h00, salle Henri Lambert, pour un premier bilan et un échange sur les actions à venir.

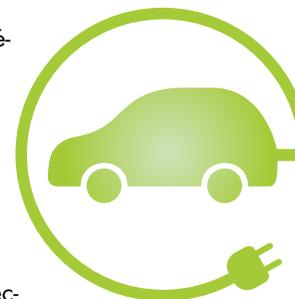
RAPPEL
À NOTER DANS L'AGENDA :
13 OCTOBRE 19H00,
SALLE HENRI LAMBERT



LA BORNE ÉLECTRIQUE

Alors qu'il est reconnu qu'il faudrait passer rapidement au véhicule propre, le parc des voitures électriques peine à croître. Une des raisons, sans doute la majeure, est la faible autonomie non compensée par un déploiement adapté de points de charge.

Pour favoriser le développement, un des facteurs clés de succès, outre les avantages financiers accordés à l'acquisition, il est proposé une aide aux collectivités qui ferait l'effort de s'équiper de bornes de recharge.



Une étude technique est donc actuellement en cours pour un positionnement sur le parking de la mairie, en 2016, d'une borne dite accélérée, 22 kVA, permettant la charge simultanée de 2 véhicules. (1 heure de charge=100km)

Ce type d'initiative qui devrait rapidement se multiplier, doit permettre, à tout utilisateur de véhicule électrique, avec l'appui d'une information de localisation, de trouver sur son parcours une borne de charge permettant d'offrir l'appoint rapide et suffisant pour arriver à destination.

Jean Alain PLANEIX
Conseiller Délégué

Point travaux

Comme cela avait été évoqué dans le dernier bulletin, nous confirmons des travaux d'importance sur la commune.

Selon les dates avancées par les entreprises concernées, cet été, la société « Réseau Environnement » a commencé l'effacement des réseaux électriques aériens sur la RD79 (route d'Épreville) et la mise en place des bases des mâts d'éclairage.

Ensuite, la société « COLAS » a débuté les travaux des trottoirs de Grainval, côté salle omnisport. Sur cette même zone, de l'autre côté de la route de Grainval, entre les 2 parkings, sont prévus une tranchée pour passer une tuyauterie de renfort en eau, entre la salle omnisport et le calvaire de Grainval et conjointement à cette opération, l'effacement des lignes haute tension qui surplombent ces parkings.

La pose d'une armoire électrique au plus près du parking permettra les manœuvres d'isolement des réseaux autour de notre village. La ligne aérienne surplombant les lotissements sera ainsi supprimée. Cette opération fait suite aux raccordements des transformateurs de la rue des Primevères et de la rue Léon Cauvin au réseau Haute Tension qui longe la rue V.Coviaux. La rue des Bleuets, la rue des Primevères et la rue L.Cauvin seront impactées par ces raccordements.

A la rentrée, « Réseau Environnement » interviendra également sur l'impasse des Châtaigniers et le carrefour de la Croix-Bigot pour l'effacement des réseaux basse tension du secteur et l'implantation d'un éclairage public sur cette zone ; le revêtement de cette impasse et du carrefour de la « Croix-Bigot » complètera cette opération qui a pour but de contenir les débordements de la mare de ce carrefour.



Le terrain autour du « City Stade » sera bientôt achevé avec l'implantation de jeux pour enfants. Sur le talus nouvellement créé autour du « City stade », nous planterons à l'automne des noisetiers pourpre et vert ainsi que d'autres espèces plus jolies qui couperont l'effet des vents dominants. La restauration après travaux de la route des Hogues a été effectuée pendant les vacances scolaires. Dans le même secteur, le raccordement d'un riverain au réseau EDF nous donne l'occasion d'enterrer le réseau téléphone dont les poteaux et les lignes sont totalement absorbés par la végétation.

Voilà en quelques lignes les travaux envisagés sur

notre commune qui sont le résultat d'une réflexion collective.

Bien sûr, ces divers chantiers pourront gêner les usagers. Nous vous remercions pour votre compréhension et soyez assurés que nous nous efforçons de limiter ces contraintes nécessaires à la mise en place de ces nouveaux aménagements.

Jean-Paul Le Calvez
1^{er} Adjoint chargé des travaux

Retour sur la vie de nos écoliers



Le samedi 13 juin, la mairie avait convié l'ensemble des enfants fréquentant l'école à participer à la **première édition de la kermesse des activités périscolaires**. Préparée par Madame Pomelle, notre coordonnatrice, cette après-midi festive et conviviale sous le soleil a permis de faire découvrir aux parents les diverses activités proposées durant l'année. Tandis que les intervenants proposaient des démonstrations avec l'aide des enfants, les parents d'élèves élus au conseil d'école organisaient une tombola avec la participation des enseignes suivantes que nous tenons ici même à remercier très chaleureusement : 117, Agence la Forêt, Art Pub Déco à Saint Jean de la Neuville, Atoll St Léonard et Fécamp, Auberge de La Rouge, Beauty Success, Bijouterie Jeanne, Biotropica, Boucherie Caufourier, Boulangerie la Mie Câlène, Boulangerie Legros, Boulangerie Lenoir de Bretteville du Grand Caux, Bricomarché, Bureau Vallée, Cerza, Club Bouygues, Coiffeur Le Carré, Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, Crédit Agricole de Dieppe, Eudier, Festyland, Fil de Fer, Fleuriste Golain, Gémo, Grain de Beauté, Groupe Pierre Le Goff, Intersport, Institut Bien-Etre, Institut Corazen de Bretteville du Grand Caux, L'Embellie,

La Brûlerie Fécampoise, La Cité de la Mer, La maison de la presse, La Poste, Le Chat Pitre, Léonidas, Maison du Département, Noé cinémas, Okaidi, Optic 2000, Orchestra, Palais de la Bénédictine, Périer Voyages, Pharmacie de la Marine, Pharmacie la Croix Verte, Pharmacie Mouy, Photoimagery, Puy du Fou, Serres de Froberville, Société Générale de Montivillers, UGAP.

Divers jeux en bois ont également animé la cour de l'école tout comme le stand où petits et grands se sont rendus pour se voir offrir boissons et gâteaux offerts par la Municipalité et certains parents.



Les intervenants pour le périscolaire en compagnie des élus.

Retrouvez toutes les informations et les actualités sur notre nouveau site internet : www.saintleonard.fr



L'atelier robotique.



Comme tous les ans, la Municipalité a offert le **voyage scolaire** aux enfants des différentes classes. Les élèves de maternelle se sont rendus à la ferme de l'Archelle à Hattenville où ils ont pu nourrir les animaux et apprendre à fabriquer du pain et du beurre. Les classes de CP et CE1 ont travaillé autour des impressionnistes et ont visité le jardin et la maison si chère au cœur de Claude Monet, à Giverny. Les plus grands enfin ont fait une sortie à Albert dans la Somme et ont visité le musée de la Grande guerre. L'après-midi fut consacrée à la visite des champs de bataille.



Depuis de nombreuses années maintenant, la municipalité organise une rencontre juste avant les vacances scolaires, pour **les enfants de l'école qui, à la rentrée 2015 / 2016, vont rejoindre le collège**. La cérémonie s'est déroulée en présence de Monsieur Losset, directeur et enseignant des CM2, des autres élèves et enseignants de l'école, de certains parents et des élus. Monsieur Hoguet a félicité les élèves pour leurs parcours qui, pour la plupart d'entre eux, s'est déroulé en totalité à l'école de Saint-Léonard. Il leur a ensuite souhaité bonne chance pour les prochaines années. Afin de les encourager dans leurs études et marquer l'estime pour le travail effectué, la municipalité a remis à chacune et chacun un dictionnaire qui servira dans l'avenir.



A la rentrée, le vendredi 25 septembre, les élèves participeront à nouveau à l'opération « **nettoyons la nature** » organisée par les centres Leclerc. Toutes les personnes qui désirent s'associer à cette démarche de protection de l'environnement sont invitées à se rendre à 13h45 à l'école.





Retour sur le Tour...



Stage Judo-Handball du 6 au 10 juillet 2015

Pour une première édition, ce stage, organisé conjointement par les clubs de judo et de handball de Saint-Léonard, a rassemblé 40 enfants.

Ce stage leur aura permis de découvrir ou de perfectionner les deux sports proposés à raison d'un ou deux entraînements par jour, et ceci grâce aux conseils des entraîneurs des deux clubs qui intervenaient bénévolement durant l'intégralité du stage.

Durant cette semaine les enfants auront également profité d'une sortie au complexe aquatique de Fécamp et d'une sortie au parc aventure des Loges.



Le coût du stage était de 40 € par enfant. La municipalité de Saint-Léonard subventionnait ce stage en donnant 30 € par enfant et nous permettait d'utiliser les locaux de la cantine pour organiser le déjeuner.

Ce stage se sera déroulé dans une excellente ambiance, avec des progrès notables dans les activités proposées. Les organisateurs se penchent déjà sur le projet de l'an prochain.

Remerciements à tous nos partenaires : la municipalité de Saint-Léonard, le complexe aquatique de Fécamp, le parc aventure des Loges, la boucherie Hauchecorne.

Les associations et leurs présidents

- ATELIERS DE JEU THÉÂTRAL (A.J.T.)
Aline N'DONG · 454, route du Havre · 06 88 13 65 97
- ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE SAINTE-BERNADETTE
Rose-Marie NOEL · 5, rue des Pinsons · 02 35 28 74 69
- ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-LEONARD (A.S.S.L.)
Jean-François DESJARDINS · 305, impasse de la Ferme Dargent · 02 35 28 54 93
 - SECTION ATHLETISME
Stéphanie AVIGNON · 33 rue du Champ des Oiseaux · 06 21 04 77 38
 - SECTION CYCLO, V.T.T. ET MARCHÉ
Claude LAPERDRIX · 15, rue Victor Coviaux · 02 35 28 42 81
- CERCLE SPORTS LOISIRS (C.S.L.)
Didier NOEL · 5, rue des Pinsons · 02 35 28 74 69
- CLUB DES JEUNES D'ANTAN DE SAINT-LEONARD
Claudine CADINOT · 25, impasse du Bouleran · 02 35 28 20 77
- COMITE DES FETES
Anne-Marie DUPARC · 667, impasse des Petits lfs · 02 35 28 46 41
- CONFRERIE
Lucien LEVASSEUR · 35, rue du 8 Mai 1945 · 02 35 27 31 14
- DOJO SAINT-LEONARD Ghislaine DUMOUCHEL ·
179, rue des Longues Rayes, Senneville-sur-Fécamp · 06 79 97 62 45
- FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE, MAROC ET TUNISIE (F.N.A.C.A.) Renée BONNEVILLE · 44, rue du 8 Mai 1945 · 02 35 28 45 53
- GYM CLUB DE SAINT-LEONARD
Marie-Lise DEGREMONT · 971, route d'Étretat · 02 35 29 22 96
- JEUNESSE SPORTIVE SAINT-LEONARD 76 (J.S.S.L.76)
Dominique LECORBEILLER · 116, rue des Bénédictins · 06 07 77 21 71
- LES AMIS DE LA CHAPELLE DE GRAINVAL
Michel CROCHEMORE · 29, Cité Bénédictine, Fécamp · 02 35 29 14 67
- LOISIR PETANQUE SAINT-LEONARD
Dominique MARCHAND · 88, rue de Boisval, Eletot · 02 35 29 54 77
- SAINT-LEONARD HANDBALL (S.L.H.B.)
Hervé OUIN · 73, chemin Martin Duval, Fécamp · 02 35 28 54 12
- SOCIETE AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS
Claude LAPERDRIX · 15, rue Victor Coviaux · 02 35 28 42 81
- TENNIS CLUB MUNICIPAL
Sylvain MILET · 11, rés. les Charmilles, Les Loges · 02 35 27 31 59
- TRAVERSÉES MUSICALES
Claude ROLLET · 495, rue du Poteau · <http://barachois-danstrop.eclublog.com>



Le Fournil D'Albâtre

472, route d'Étretat - FROBERVILLE

02 35 27 32 38 - www.boulangeriemartin.fr

Pain Sur Levain - Pain du Matelot
Baguette de Tradition "La Normande"
Viennoiseries Pur Beurre "Fait Maison"



OUVERT 7h-13h30 / 15h-19h
Fermeture hebdomadaire Le Lundi
OUVERT les LUNDIS FÉRIES
JUILLET/AOUT 7/7



TERRASSEMENT
ASSAINISSEMENT
ENROBÉ - MAÇONNERIE

2 route d'Yport 76400 Saint Léonard
tél.: 06 45 19 22 37 - 06 65 78 83 65

SUNSHINE
centre de bronzage

37, Quai Berigny - Face au port de plaisance
76400 FÉCAMP - Tél. 02 35 28 84 10
www.sunshine-fecamp.fr

Leonidas

François HAUCHARD
48 rue A.P. Leroux
76400 FECAMP

02 35 29 55 80
06 86 14 62 41
fhauchard76@hotmail.fr



Il suffit de penser à quelqu'un

*Auberge
de la
Rouge*
Depuis 1894



Route du Havre - St-Léonard - 76400 Fécamp
Tél. 02 35 28 07 59 - Fax 02.35.28.70.55
Site : <http://www.auberge-rouge.com> E-mail : auberge.rouge@wanadoo.fr



Notre passion est d'aimer les fleurs...
Notre métier est de vous les faire aimer...

83, rue Jean Louis Leclerc
76400 FÉCAMP
02 35 28 03 37

Membre agréé INTERFLORA

caroline gremont

tête en l'hair
espace coiffure mixte
02.35.27.73.81

20 rue emile benard
76110 goderville



CENTRE DE CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE AGRÉÉ

Autocontrôle - Saint-Léonard - Tél 02.3527.40.85

Site internet : www.cta76.com

MENUISERIE - CHARPENTE - ESCALIER
CLOISONS SÈCHES - PLACOPLÂTRE - ISOLATION
RÉNOVATION - FERMETURES - PARQUET

SARL LALOI & FILS

Hameau de Bondeville

76400 STE-HÉLÈNE BONDEVILLE

Tél. 02 35 28 74 46 - 02 35 56 29 62 - Fax 02 35 27 96 70

Patrick Levert Construction



Zone Artisanale
76400 TOUSSAINT

Maçonnerie
Carrelage
Menuiserie

02 27 30 46 24

patricklevertconstruction@orange.fr

Roger ODIEVRE
Entrepreneur de Parcs et Jardins

76110 **Bretteville-du-Grand-Caux**
Tél. 02 35 27 91 10
Fax 02 35 27 91 22



LOCATION DE MATERIELS

HOME LOCATION SERVICES

Rte du Havre

76400 SAINT LEONARD

Tél : 02.35.28.22.28 Fax : 02.35.28.37.94



GROUPAMA
TOUJOURS PROCHE
DE VOUS

Retrouvez-nous sur
groupama.fr

Groupama
Toujours là pour moi.

► VOTRE AGENCE
FECAMP - VALMONT
Tél. : 02 35 28 18 34

Pour les conditions et limites des garanties,
se reporter au contrat. Caisse de
réassurances mutuelle de Centre Manche,
entreprise régie par le code des assurances,
N° de Siret 383 853 801 0020, Parc
Tertiaire du Jardin d'Entreprises, 10 rue
Blaise Pascal CS 40337 - 28008 Chartres
cedex.

CHAUFFAGE-PLOMBERIE
Y. THOMAS

16, rue du Pt René Coty

76400 FECAMP

☎ 02 35 28 25 44

☎ 02 35 27 25 42

CLIMATISATION



Le Centre Communal d'Action Sociale vous informe

Vous êtes une personne âgée en perte d'autonomie, un aidant ou de la famille ?

N'hésitez pas à contacter le **0 820 10 39 39**.

Ce nouveau service téléphonique vous fournit toutes les informations utiles sur les services à la personne, les soins à domicile, les modes d'hébergement, les dispositifs d'accompagnement à destination des aidants, etc. Le service téléphonique renseigne également sur les aides financières disponibles et les démarches à effectuer pour les obtenir.

LE SERVICE RÉPOND DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 18H et les appels sont facturés :

- 15 centimes d'euro TTC par minute depuis un téléphone fixe.
- 15 centimes d'euro TTC par minute plus le prix d'un appel normal depuis un mobile.

Pour les personnes qui préfèrent être informées par internet, un nouveau site web est également proposé sur

www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Ce site est mis en œuvre par le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) en préfiguration de dispositions prévues par le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement qui devrait être voté au cours du dernier trimestre 2015.

Ce nouveau site a vocation à fournir une information officielle et complète sur la perte d'autonomie, organisée en rubriques évoquant les situations les plus courantes (vivre à domicile, vivre ailleurs temporairement, choisir un hébergement...) et les aides possibles. Il propose des vidéos pour comprendre rapidement à qui s'adresser et des dossiers thématiques.

Le site comporte en outre une rubrique comportant les réponses aux questions les plus posées par les personnes âgées et leurs proches.

Enfin, il met à disposition des internautes :

→ un annuaire des services d'aide et de soins à domicile, des établissements médicalisés et des points d'information dédiés aux personnes âgées et à leurs proches,

→ un simulateur de calcul pour estimer le reste à charge mensuel des personnes hébergées en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) après déduction des aides publiques,

→ des informations locales sur l'aide à l'autonomie grâce à des liens vers les sites web des départements.



Les Serres de Froberville

Vente directe
aux serres
JARDINAGE

Flours coupées - Plantes en pot
Compositions - Deuils - Mariages
PRODUCTEUR HORTICOLE

2766, rue d'Étretat - 76400 FROBERVILLE - Tél. 02 35 27 30 53

ADMR

Fort de 65 ans d'expérience, l'ADMR, premier réseau français associatif de proximité, est la référence des services à la personne.

Dans notre département, l'ADMR intervient par l'intermédiaire de la Fédération basée à Montville sur l'ensemble du département, que ce soit en zones rurales, urbaines ou périurbaines.

Les habitants de la commune peuvent bénéficier des services de l'ADMR suivants :



L'Association Départementale ADMR de l'Aide à Domicile met à disposition de tous du personnel qualifié pour réaliser l'entretien du logement, une aide à la toilette, de la préparation de repas ... L'équipe de l'ADMR peut effectuer à votre domicile une évaluation de vos besoins et vous proposer les différents modes de financement.

Chaque demande est étudiée et transmise aux organismes : soit aux caisses de retraites (CARSAT, CNRACL, MSA, RSI ...), soit au Département de Seine-Maritime pour une Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), soit à la Caisse d'Allocation Familiale pour les futures mamans et les enfants.

L'ADMR développe une action collective qui s'appuie sur un réseau de responsables de terrain et de bénévoles, créateurs de lien social. Ils apportent des réponses à des demandes de proximité. Dans sa contribution à maintenir des relations de proximité et de solidarité, l'ADMR développe, par le biais de ses bénévoles, le lien social par l'écoute et l'accompagnement au sein d'une population qu'il connaît. Les bénévoles ADMR participent à la vie de l'association dans le respect des buts et des choix qu'ils se sont fixés en favorisant principalement des visites de courtoisies au domicile des bénéficiaires.

Quelle que soit votre situation, nous vous proposons les services adaptés à vos besoins.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER :

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE ADMR DE L'AIDE À DOMICILE
1, RUE ERNEST DELAPORTE – CS 30009 – 76710 MONTVILLE
TÉL. 02.32.93.90.90 / FAX : 02.32.93.90.99 – info.fede76@admr.org

Urbanisme pratique

LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

La taxe d'aménagement s'applique lors du dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux.

Depuis 2012, la taxe d'aménagement remplace : la taxe locale d'équipement (TLE), la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS), la taxe pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE).

La taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), et qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles. Elle s'applique aux demandes de permis (y compris les demandes modificatives générant un complément de taxation) et aux déclarations préalables.

La taxe est exigible au taux applicable à la date de :

- la délivrance de l'autorisation de construire ou d'aménager, ou du permis modificatif,
- la naissance d'une autorisation tacite de construire ou d'aménager,
- la décision de non-opposition à une déclaration préalable,
- l'achèvement des constructions réalisées sans autorisation ou en infraction, constaté par procès-verbal (taxation d'office).

La taxe est composée d'une redevance archéologique préventive et de 2 parts (communale, départementale), chaque part étant instaurée par délibération de l'autorité locale : conseil municipal, conseil général.

La part communale est instituée de façon automatique dans les communes ayant un plan local d'urbanisme (PLU). Dans tous les cas, la délibération (instauration, renonciation, exonérations) doit être prise avant le 30 novembre pour une application l'année suivante. (cf. actu info – page 14 du "Saint-Léonard et vous..." de Janvier 2015).

La surface qui sert de base de calcul à la taxe correspond à la somme des surfaces closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80m, calculée à partir du nu intérieur des façades. Il faut en déduire :

l'épaisseur des murs qui donnent sur l'extérieur, les trémies des escaliers et ascenseurs. Constituent donc de la surface taxable : tous les bâtiments (y compris les combles, celliers, caves, dès lors qu'ils dépassent 1,80 m de hauteur sous plafond), ainsi que leurs annexes.

Un bâtiment non clos (ouvert sur l'extérieur avec une cloison de façade en moins, pergola ou tonnelle par exemple) ou une installation découverte (une terrasse par exemple) ne doit donc pas être compris dans la surface taxable. Par contre, une véranda couverte et close est taxable.

Si certains ouvrages sont exclus de la surface taxable, ils sont cependant soumis à la taxe de façon forfaitaire par emplacement (aire de stationnement, piscine découverte, panneau solaire au sol, éolienne, etc.).

Attention : il ne faut pas confondre la surface taxable avec l'emprise au sol ou la surface de plancher qui détermine les formalités d'urbanisme (permis de construire et déclaration préalable) et le seuil de recours à un architecte.

LE MODE DE CALCUL

L'assiette de la taxe d'aménagement est composée de la valeur de la surface de construction et de la valeur des aménagements et installations. Le montant de la taxe est calculé selon la formule suivante : **surface taxable (construction ou aménagement) x valeur forfaitaire x taux fixé par la collectivité territoriale sur la part qui lui est attribuée (part communale + part départementale) + la Redevance Archéologique Préventive (RAP)**. (cf. avis pour information de la Sous-Préfecture – exemples de calculs)

Valeurs forfaitaires : Les valeurs forfaitaires sont actualisées chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction (ICC). Les valeurs au m² sont de : **705 € pour l'année 2015**.



Pour certains aménagements ou installations, le mode de calcul de la valeur forfaitaire est différent :

- emplacement de tente, caravane et résidence mobile de loisirs : 3 000 € par emplacement (terrain de camping ou aire naturelle),
- habitation légère de loisirs (HLL) : 10 000 € par emplacement,
- piscine : 200 € par m²,
- éolienne de plus de 12 m de hauteur : 3 000 € par éolienne,
- panneau photovoltaïque (capteurs solaires destinés à la production de l'électricité) fixé au sol : 10 € par m² de surface de panneau (les panneaux solaires thermiques, qui produisent de la chaleur, ne sont pas taxés),
- aire de stationnement extérieure : de 2 000 € à 5 000 € par emplacement (sur délibération de la collectivité territoriale).

Taux : Le taux de la taxe d'aménagement est voté par la collectivité locale pour la part qui la concerne. Le taux de la part communale se situe entre 1 % et 5 %, porté jusqu'à 20 % dans certains secteurs (travaux substantiels de voirie ou de réseaux, par exemple). Le taux peut varier selon les secteurs du territoire de la commune. A Saint-Léonard, le taux est de **1%** (et **3%** sur le parc d'activités des hautes falaises). Le taux de la part départementale est unique et ne peut pas dépasser 2,5 %. En Seine-Maritime, il est de **1,60 %**.

Certains aménagements et constructions sont **exonérés** :

- constructions jusqu'à 5 m²,
- ceux affectés à un service public,
- les logements sociaux ou habitations à loyers modérés (HLM),
- les locaux agricoles (serres, locaux de production et de stockage des récoltes et des matériels, centres équestres, etc.),
- un bâtiment détruit ou démoli depuis moins de 10 ans, reconstruit à l'identique.

Les communes et EPCI ont la possibilité d'exonérer en partie ou en totalité de la part communale ou départementale :

- les logements sociaux bénéficiant du taux réduit de TVA ou de prêts aidés (prêts locatifs sociaux, par exemple),
- les surfaces de constructions (supérieures à 100 m² et dans certaines

limites) pour résidence principale financées par un prêt à taux zéro (PTZ) ou les logements évolutifs sociaux dans les départements d'outre-mer (Dom),

- les constructions à usage industriel ou artisanal,
- les commerces de détail de moins de 400 m²,
- les travaux sur des monuments historiques,
- les annexes (pigeonnier, colombier, abri de jardin, etc.) soumises à déclaration préalable.

Un **abattement de 50 %** est prévu pour :

- les logements aidés et hébergements sociaux,
- les 100 premiers m² des locaux d'une habitation principale,
- les locaux à usage industriel ou artisanal, dont les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale,
- les parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale.

DÉCLARATION

Lors du dépôt de permis de construire, d'aménager ou de la déclaration préalable, le demandeur doit remplir une déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions. La notice d'information figurant dans le dossier de demande de permis ou de déclaration permet de remplir cet imprimé fiscal. Par ailleurs, pour aider à la déclaration des surfaces, une fiche d'aide au calcul permet d'établir la déclaration de sa surface taxable et de sa surface de plancher.

Paiement : Le montant de la taxe est établi par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), qui en informe le bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme par lettre simple, dès vérification du calcul et au plus tard 6 mois après le fait générateur de la taxe.



 **S.A.R.L.**
DUPONT - LOZA
7 à 13, rue Charles Leborgne
76400 FÉCAMP
Toutes assurances et placements
Tél. 02 35 28 08 42 • Fax 02 35 29 23 68
E-mail : agence.dupont-loza@axa.fr

PHILIPPE RIOULT
Artisan Couvreur
119, route de la Croix-Bigot - Saint-Léonard
Tél. 02 35 29 33 16

 Maçonnerie
Carréage
Ravalement
Rénovation
Entreprise
Eric CHAPPELLE
95 rue du Mont Pertuis - 76400 FROBERVILLE
Tél. : 02 35 28 52 82 - Email : eric.chapelle@9business.fr

CFCM
Mécanique Chaudronnerie
Métallerie - Serrurerie
215, imp. du petit Hameau
76400 ST-LÉONARD
Tél. 02 35 29 98 79 - Fax 02 35 29 98 76

Préparez votre permis bateau ●●● 3 FORMATIONS :

 **École de Navigation de Fécamp**

- 1 PERMIS OPTION CÔTIÈRE
- 2 PERMIS EXTENSION HAUTURIÈRE
- 3 PERMIS FLUVIAL EAUX INTÉRIEURES

Contact : René FIQUET - Tél : 02 35 10 38 43
ecoledenavigation@fecamp-bolbec.cci.fr
www.fecamp-bolbec.cci.fr



 **MORIN FEREC**

CHAUFFAGE
COUVERTURE
PLOMBERIE
ÉNERGIES RENOUVELABLES
DEPANNAGES
ENTRETIEN
RAMONAGE

Tél : 02 35 96 71 52
404 rue de Niçan - 76440 Fauville en Caux
www.morinferec.fr

LP-NACELLE SERVICE

électricité générale - dépannage
chauffage - rénovation habitat
placo - faux plafond

Location de nacelle à l'heure
chauffeurs habilités
éclairage public - décors de Noël
collectivités - artisans - particuliers

29, rue des Fermes
76540 SAINT PIERRE EN PORT
02 35 28 68 35 - 06 22 62 59 12
lpnacelle.services@orange.fr

SECUR & CAUX
29 rue des fermes 76540 SAINT PIERRE EN PORT

VIDÉO PROTECTION
ALARME INTRUSION-INCENDIE
CONTRÔLE D'ACCÈS-INTERPHONIE
FIBRE OPTIQUE-RÉSEAU INFORMATIQUE
DOMOTIQUE-MOTORISATION PORTAIL

lpnacelles.services@orange.fr
06.22.62.59.12
FAX : 02.35.28.68.35



INTERSPORT®

DG-SPORTS SARL

Centre Commercial Les Voiles de St-Léonard

76400 SAINT-LÉONARD

Tél. 02 27 30 20 10

Tous les sports, le camping, la détente, le sportswear



Electroménager • Image & Son

Des marques & des prix !

Multimédia • Literie

Centre commercial Leclerc - SAINT LÉONARD

Ouvert du lundi au samedi de 9h30 à 19h30 - **02 35 27 17 27**

E. Leclerc

FÉCAMP - ST LÉONARD

L'Escale Shopping

LES VOILES

Parc commercial
St Léonard - Fécamp

ASSOCIATION DES COMMERÇANTS



Facilité d'accès, un espace enfant, un service à votre mesure, un accueil personnalisé

Exclusivement des VERRES ESSILOR

Large choix de griffes : RAY BAN, OAKLEY, D&G, GUCCI, BOSS, POLO RALPH LAUREN, FAÇONNABLE...

Des marques exclusives : ROBERTO CAVALLI, PAUL&JOE, SERENGETTI, ITALIA INDEPENDANT...

Et nos créateurs : STARCK, ALAIN MILKI, ZENKA, PARASITE, ICI BERLIN...

Tout notre professionnalisme à votre service.

Max, Vincent, Emmanuelle et leurs équipes

2 adresses à votre service :

Centre Commercial E.Leclerc - ZAC des Hautes Falaises
76400 SAINT-LÉONARD

19, rue André-Paul Leroux
76400 FÉCAMP



Cent Dix Sept

Prêt à Porter Femmes et Hommes

Centre Commercial E. Leclerc Les Voiles de St-Léonard

2010, route du Havre - 76400 ST-léonard

E-mail : 117fecamp@117.fr

Tél. 02 35 10 01 12



- CORDONNERIE
- CLES MINUTE
- GRAVURE
- TAMPONS
- CARTES DE VISITE
- FAIRE-PART
- POSE DE PILES
- AFFUTAGE
- PLAQUES AUTO

M. Dominique ROBERT

C. Cial E. LECLERC

2010, Route du Havre

76400 SAINT-LEONARD

Tél. 02.35.28.44.86

Courriel bleuminutefecamp@orange.fr

Avec la section Athlétisme

Voilà déjà une année que la section "athlétisme et marche nordique" a pris son envol même si officiellement, cela a démarré au premier janvier 2015.

Cette première année a été riche de par les résultats obtenus et la participation des membres du club dans les différentes épreuves régionales que ce soit pour les enfants ou les adultes.



Pour nos jeunes, plusieurs rendez-vous ont eu lieu à domicile ou à l'extérieur et en sont revenus avec des résultats encourageants pour la saison à venir malgré le petit nombre d'inscrits à ce jour ce qui ne devrait pas tarder à s'étoffer dès la rentrée prochaine.

En marche nordique, les adultes hommes et femmes, ont été assidus durant toute l'année que ce soit à l'entraînement ou en compétition. Des résultats prometteurs ont été enregistrés sur les terres cauchoise et en extérieur. Coupes et autres récompenses ont fait la joie de certains membres de la section. Section où règne la bonne ambiance durant la préparation aux éventuelles compétitions, où chacun et chacune fait en fonction de ses possibilités physiques.

En compétition athlétisme adulte, les membres de notre club ont été à la hauteur que ce soit en duo ou en individuel, des résultats en semi-marathon et autres courses en ligne ont été enregistrés durant toute l'année, bravo à eux, car cela demande une certaine discipline dans la préparation physique et alimentaire afin d'être au top le moment venu.

Pour cette première année, bravo à tous et à toutes d'avoir été présents et d'apporter votre bonne humeur au sein de la section. Nous vous donnons rendez-vous pour la reprise le vendredi 4 septembre à 13h30 sur la piste du stade Le Dantec à Fécamp pour les plus courageux et les nouveaux venus au club.

Pour cette première année, bravo à tous et à toutes d'avoir été présents et d'apporter votre bonne humeur au sein de la section. Nous vous donnons rendez-vous pour la reprise le vendredi 4 septembre à 13h30 sur la piste du stade Le Dantec à Fécamp pour les plus courageux et les nouveaux venus au club.

→ ENTRAÎNEMENTS DES ENFANTS :

Le mardi soir de 17h30 à 19h - Le samedi de 14h à 16h salle d'évolution salle M.M BABIN à Saint Léonard pour découverte de l'athlétisme de manière ludique (javelot – sprint – haies – saut en hauteur – disque...).

→ ENTRAÎNEMENTS MARCHÉ NORDIQUE :

Le lundi 9h30/11h et 18h30/20h – mercredi 9h30/11h - vendredi 13h30/15h – samedi matin 9h30/11h et renforcement musculaire le samedi de 16h/18h salle M.M BABIN à Saint Léonard.

→ LES TARIFS :

Enfants : de moins de 7 ans : 75 € / plus de 7 ans : 80 €

Hors stade adultes : 60 ou 85 € licence compétitions qualificatives F.F.A.

Marche Nordique : 135 €

→ CONTACT : STÉPHANIE AVIGNON ENTRAÎNEUR MARCHÉ NORDIQUE F.F.A AU 06 21 04 77 38.

FNACA

Le Jeudi 19 mars 2015, comme chaque année le comité FNACA célébrait le 53^{ème} anniversaire du cessez le feu du 19 mars 1962. Du fait de cette journée du souvenir, de nombreuses personnalités civiles et militaires étaient présentes auprès des anciens combattants d'Afrique du nord pour commémorer la mémoire de toutes les victimes civiles et militaires. Cette manifestation commença par un rassemblement sur le parking de l'Eglise et nous partions pour le monument aux morts où nous étions accueillis par la musique militaire de M. Daniel MOUROT ainsi que la Confrérie de la commune. M. LE CALVEZ Jean Paul, adjoint, lut l'ordre du jour du Général Ailleret, la lecture du manifeste étant faite par M. Bernard HOGUET. Madame la Présidente de la FNACA, Mme Renée BONNEVILLE et M. Bernard HOGUET déposaient la gerbe au monument aux morts. Cette gerbe étant offerte par la municipalité. Après une minute de silence, levée des couleurs par notre trésorier M. Roger THIERRY.

Cette journée s'achevait par le verre de l'amitié offert par la municipalité ainsi que le discours de M. Bernard HOGUET, Maire.

Le Dimanche 8 mars 2015, nous étions représentés à notre Congrès départemental à OISSEL par 7 adhérents de notre comité. Ce Congrès réunissait plus de 300 adhérents FNACA.

Le Dimanche 22 mars 2015 était organisé avec succès notre repas choucroute.

PROGRAMME DES FUTURES ACTIVITÉS :

- 11 septembre 2015, **loto**
- 1er octobre 2015, **Assemblée Générale**
- 17 novembre 2015, **sortie au Lido**
- 6 décembre 2015, **repas dansant**
- 20 janvier 2016, **galette des rois**

La Présidente, Renée BONNEVILLE

*Merci à nos annonceurs
qui nous permettent
d'éditer ce bulletin.*

Cercle Sports Loisirs



Le CSL reconduit à la rentrée de SEPTEMBRE 2015 l'ensemble de ses activités.

DATES DE REPRISE

SALLE MARIE-MADELEINE BABIN :

- **Badminton** : lundi 7 septembre
- **Tennis de table** : lundi 7 septembre
- **Roller** : jeudi 10 septembre
- **Capoeira** : mercredi 9 septembre
- **Danse et Gym enfants** : lundi 7 septembre

SALLE HENRI LAMBERT :

- **Danse de société** : lundi 7 septembre
- **Multi-gym** : mercredi 9 septembre

NOUVEAUTÉ

→ Pilates / Stretching

À compter du 7 septembre, les cours seront dispensés à la salle HENRI LAMBERT.

lundi et mercredi : 9h30 à 10h30

Danse de société avec Marcelle et André pour apprendre le rock, chacha-cha, valse, tango...

Multi-gym animé par Muriel : cours varié mêlant des exercices « cardio » et de la tonification musculaire, un peu de zumba, abdos-fessiers, pilates, stretching... pour transpirer, brûler des calories et renforcer votre corps et votre mental dans une ambiance conviviale.

Danse et gym enfants avec Muriel : danse, expression, zumba enfants, jeux, gym, agilité au sol, parcours gymnique, G.R.S. (cordes/rubans/cerceaux...).

La **capoeira** avec Joceran : art martial afro-brésilien qui puiserait ses racines dans les méthodes de combat et les danses des peuples africains du temps de l'esclavage au Brésil. Elle se distingue des autres arts martiaux par son côté ludique et souvent acrobatique.

Le **pilates** avec Muriel : c'est la petite gym douce qui monte ! Prisé des sportifs comme des femmes enceintes. Il vise à muscler le corps mais autrement. Equilibre et maintien sont les maîtres mots qui reposent beaucoup sur la respiration et les bonnes postures du corps.

INSCRIPTIONS

LE 5 SEPTEMBRE 2015 DE 10H À 12H ET DE 14H À 18H À LA SALLE HENRI LAMBERT ou sur place aux jours et horaires des activités :

- Badminton : lundi de 20h à 22h (jeu libre)
- Tennis de table : lundi et vendredi de 18h à 20h
- Roller : jeudi de 19h à 20h
- Capoeira : mercredi de 18h à 19h30
- Multi-gym : mercredi de 18h15 à 19h45
- Danse de société : lundi de 20h à 21h (niveau avancé)
mercredi de 20h à 21h (niveau intermédiaire)
mercredi de 21h à 22h (niveau débutant)
- Danse & Gym enfants : lundi de 16h30 à 17h45
- Pilates/Stretching : lundi et mercredi de 9h30 à 10h30

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : 06 65 48 02 50

DANS TOUTES LES ACTIVITÉS, DEUX SÉANCES D'ESSAI SONT PROPOSÉES GRATUITEMENT AVANT VOTRE INSCRIPTION.

RAPPEL : le certificat médical est obligatoire et doit être remis lors de l'inscription.

Gym Club

La saison 2014-2015 s'est terminée dans une ambiance conviviale avec notre repas de fin d'année qui s'est déroulé au mois de juin. La reprise pour la prochaine saison 2015-2016 aura lieu probablement 2^{ème} semaine de septembre comme d'habitude (à confirmer) :

→ **gym douce**, le lundi de 15h30 à 16h30 à la Salle Henri LAMBERT. Pour ce cours, **LA RESPONSABLE EST SYLVIANE LESUEUR QUE VOUS POUVEZ JOINDRE AU 02.35.28.74.85.**

→ **gym tonique**, le jeudi de 20h à 21h à la Salle Henri LAMBERT. Pour ce cours, vous pouvez contacter : **MARTINE BUNEL AU 02 35 29 63 07, BRIGITTE PLANTEBLAT AU 02 35 29 26 96 OU MOI-MÊME AU 06 26 18 47 72.**

Les inscriptions se font aux horaires des cours. Le tarif pour cette année était de 90€ et ne devrait pas bouger ou très peu (à confirmer). Le 1^{er} cours est offert. Si vous désirez nous rejoindre ou avoir des renseignements sur l'un ou l'autre de ces cours, vous pouvez nous contacter aux différents numéros de téléphone ci-dessus indiqués.

Bonnes rentrée à tous.



La Présidente, Marie Lise DEGREMONT

Judo

En cette fin de saison le club est au beau fixe !

Cette année a été riche en événements divers et variés. Au début du mois de septembre 2014, nous avons organisé le forum des sports. Au mois d'avril 2015, ce fut le tour du tournoi du club où plus de 200 enfants se sont livrés à l'art du judo dans le respect et la bonne humeur. La veille, nous avons reçu pas moins de 40 combattants pour un tournoi vétérans/ados, tournoi de l'amitié et de partage de notre art avec plusieurs clubs de la région. Enfin, au mois de juillet nous venons d'organiser conjointement avec le handball, un stage sportif et ludique d'une semaine pour 40 enfants de 6 à 12 ans.

Nous vous donnons rendez-vous à la nouvelle édition du Mac do kid où le club représentera le judo.

C'est dans cet esprit que notre club travaille aussi bien avec de très jeunes enfants que des personnes en situation de handicap.

Nous remercions donc tous les bénévoles de l'association ainsi que la municipalité pour leur investissement et leur soutien tout au long de l'année.

MacDo Kid le 20 août sur le parking de la mature

Inscription et porte ouverte le 5 septembre de 10h à 17h

Reprise des cours le mardi 8 septembre

Inscription et essai tout au long de l'année. Venez nombreux !

RAPPEL DES HORAIRES DES COURS :

→ **Baby judo 3-4 ans** : le mercredi de 15h à 15h45
le samedi de 10h30 à 11h15

→ **Judo 5-7 ans** : le mardi de 17h à 18h
le mercredi de 14h à 15h
le samedi de 09h30 à 10h30

→ **Judo 8-10 ans** : le mardi de 18h à 19h
le samedi de 9h30 à 10h30

→ **Cours ados-adultes** : le mardi de 19h à 20h30
le jeudi de 19h à 20h30

→ **Cours Handicapés** : le mercredi de 14h à 16h

Inscriptions tout au long de l'année.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : PHILIPPE AU 06 19 26 43 27

OU SUR NOTRE SITE INTERNET : http://club.sportsregions.fr/st_leonard



Tennis Club Municipal

Les inscriptions pour les différentes activités proposées par l'association auront lieu les :

mardi 8, mercredi 16 et vendredi 11 septembre de 18h00 à 20h00 à la Salle Omnisports de St-Léonard

→ École de tennis

- Le Lundi :
de 17h00 à 19h00 :
17h00-18h00 : enfants du primaire, puis 18h00-19h00 : 11-18 ans
- Le Mercredi :
de 13h30 à 14h30 : Enfants du primaire
de 14h30 à 15h30 : Enfants du primaire
de 15h30 à 16h30 : 12 à 18 ans
- Le Jeudi :
de 17h00 à 19h00 : (7-9 ans) et collégiens (11-14ans)
- Le Samedi :
de 10h00 à 13h00 :
de 10h00 à 11h00 : Enfants du primaire
de 11h00 à 13h00 : Collégiens Lycéens.

→ Cours adultes

- Le Mardi :
de 20h30 à 22h30 : initiation / perfectionnement
- Le Samedi :
de 9h00 à 10h00 : Séquence de 10 leçons (Licence + 1/3 du tarif).



CONTACT :

- M. GÉRARD DENEUVE : 02 35 28 16 25 (RESPONSABLE ECOLE DE TENNIS, COURS ADULTES) - gerard.deneuve@orange.fr

- M. MICHEL POITTEVIN : 02 35 28 69 04
michel_poittevin@orange.fr

TARIFS :

- Enfants mini-tennis (enfant < 9 ans) : 55 € (Licence comprise)
- Enfants Ecole Tennis < 18 ans : 87 € (Licence et jeu libre extérieur compris)
Réduction de 20% sur le 2^{ème} enfant (hors mini-tennis).
- Initiation / perfectionnement Adultes : 110 € Licence comprise (+ 20 € jeu libre)
- Jeu libre jeunes < 18 ans : 53 €
- Jeu libre > 18 ans : 68 €
- Famille : 95 €
- Cartes : - courts extérieurs 2 € (pour tous adhérents)
- Salle omnisports 15 € (pour nouvel adhérent)

Prise en compte du Pass'sport 76 (Photocopie Justificatif de l'A.R.S lors de l'inscription)

L'Assemblée générale du Club aura lieu le Vendredi 18 septembre salle Henri Lambert à 19h.

Le T.C.M invite adhérents et parents de l'Ecole de Tennis à participer à cette A.G dans la mesure où le bureau sera remanié conséquemment.

La saison 2014-2015 a vu l'engagement d'une équipe jeunes 15-16 ans au championnat de printemps du comité de Seine-Maritime (Théo Burgevin, Robin Motte, Lucas Motte et David Savary).

Des échanges de balles Parents-Enfants, Enfants-Copains-Copines ont émaillé la saison tennistique passée. Ils seront renouvelés lors de la saison 2015-2016 ainsi que les sorties sur les terrains en terre battue au T.C.M.H de Caucriauville (Open féminin du Havre) et à Cany-Barville (Initiation au squash et au tennis sur terre battue).

Nous souhaitons un long chemin de joie et bonheur à Baptiste, initiateur au club, qui s'est marié avec Adeline en ce début de juillet 2015.

En fin Août début septembre, il suffit de joindre M. Deneuve (Responsable Ecole de Tennis) pour faire le point sur le niveau de votre enfant adhérent ou à venir. Le T.C.M souhaite relancer une équipe adultes stable pour les compétitions d'hiver (5 dimanches) et de printemps (5 dimanches) pour la saison prochaine et accueillera avec plaisir les personnes motivées par la compétition. Une réunion précédant l'A.G permettra d'établir la liste des compétiteurs. Le loto traditionnel du Club aura lieu le vendredi 22 avril 2016.

Saint Léonard Handball



BILAN DE LA SAISON 2014-2015 :

Lors de la saison 2014-2015, le club de handball Saint-Léonardais comptait 61 licenciés répartis sur 6 groupes : une équipe moins de 9 ans, une équipe moins de 11 ans filles, une équipe moins de 13 ans garçons, une équipe moins de 15 ans garçons, un groupe loisir et enfin une équipe sénior féminine.

L'équipe moins de 11 ans a terminé 3^{ème} de son championnat. L'équipe moins de 13 ans a terminé 1^{ère} lors de la dernière phase de championnat en promotion d'honneur. L'équipe moins de 15 ans a terminé 2^{ème} de son championnat.



Enfin l'équipe sénior féminine a terminé 1^{ère} de son championnat avec 22 victoires en 22 matchs. Elle accède ainsi au championnat d'excellence régionale. Elle a réalisé également un superbe parcours en coupe de France qui lui a permis d'atteindre les 8^{ème} de finale.

PRÉPARATION DE LA SAISON 2015-2016 :

Pour la saison à venir, le Saint-Léonard handball engagera 6 équipes compétitions :

- moins de 11 ans filles (mixtes) entraînement mercredi 16h30 à 18h00
- moins de 13 ans garçons (mixtes) entraînement mercredi 17h30 à 19h15 et vendredi 18h00 à 19h15
- moins de 15 ans filles entraînement mercredi 17h30 à 19h15 et vendredi 18h00 à 19h15
- moins de 15 ans garçons entraînement mercredi 18h15 à 20h00 et vendredi 18h00 à 19h15
- moins de 16 ans garçons entraînement mercredi 18h15 à 20h00 et vendredi 18h00 à 19h15
- séniors féminines (niveau régional) entraînement vendredi 19h30 à 21h00

ainsi que 2 équipes hors compétitions :

- moins de 9 ans (mixtes) entraînement mercredi 16h30 à 17h30
- loisirs adultes (mixtes) entraînement mardi 19h00 à 20h30

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONTACTER
M.QUIN HERVÉ (PRÉSIDENT DU CLUB) : 06 70 11 96 72

Club des Jeunes d'Antan

Comme chaque semestre je me dois de vous annoncer les activités du club. Les vacances sont terminées et c'est l'heure de la reprise des activités :

→ **Tous les lundi après-midi** de 14h à 17h30, ateliers couture, tricot, crochet, broderie Handeiger et cours de tarot. N'ayez pas peur de pousser la porte de la salle Henri Lambert pour nous rejoindre. C'est un après-midi convivial, et si il y a d'autres personnes avec d'autres idées nous sommes preneurs.

→ **Les 2^{ème} jeudis du mois** de 12h à 18h, repas préparé par les bénévoles du club. 14€ le repas avec un après-midi jeux et une collation.

→ **Les 4^{ème} jeudis du mois**, tournois de manille et concours de dominos, qui rencontrent un fort succès (la participation est de 7€).



Voyage, du 25 août au 31 août nous sommes partis à 38 personnes pour notre voyage annuel (Midi Pyrénées) Mautauban, Toulouse l'aréospatiale, croisière sur le canal Brienne, Gorges de l'Aveyron, Carcassonne, Caussade, le Gers Armagnac, nous vous donnerons notre point de vue dans le prochain journal.

LES DATES À RETENIR :

→ Septembre : le jeudi 17 septembre, représentation de produits de confort à la salle Henri Lambert à 9h30 avec repas gratuit et un loto l'après-midi. Vous êtes tous les bienvenus.

→ Octobre : dimanche 4 octobre, repas dansant animé par l'orchestre « Authentic » ouvert à tous, prix 24€. Réservations au 02.35.28.20.77.

→ Novembre : le 25 novembre, journée à Cany, repas animé et produits régionaux, ouvert à tous, prix 67€. Départ à 9h de la salle Henri Lambert, réservations au 02 35 28 20 77, au retour le pot de l'amitié vous sera offert par le club.

Comme chaque année les personnes du club passeront chez vous pour vous présenter le calendrier du club, je vous remercie de leur faire un bon accueil, car ce ne sont que des bénévoles et dites-vous bien que l'argent récolté sert à financer une partie des colis de Noël aux aînés, pour les plus jeunes votre tour arrivera.

INSCRIPTIONS DES COLIS DE NOËL
Les vendredis 6 – 13 – 20 novembre de 15 h à 17 h
à la salle Henri Lambert
pour les personnes de 66 ans et plus (nées en 1949)
(se présenter avec la carte d'identité).

→ Décembre :

- les 12 et 13 décembre, notre 1er marché de Noël, créations et décors de Noël.



- Le Père Noël ira distribuer des chocolats aux enfants de l'école.

DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL
le lundi 14 décembre de 15h à 18h
et le mardi 15 décembre de 10h à 12h.
Attention : les colis qui ne seront pas distribués durant ces 2 jours
resteront au club,
à moins de prévenir Mme Cadinot au 02 35 28 20 77.

Voilà, je pense que je n'ai rien oublié. Je termine en vous souhaitant à toutes et à tous une très bonne reprise.

La Présidente, Claudine CADINOT.

JSSL

LA J.S. SAINT-LEONARD 76 RECRUTE DES ÉDUCATEURS ET DIRIGEANTS POUR LA SAISON 2015-2016 :

Afin de continuer à développer son projet sportif (Label Ecole de Foot District Maritime de Football garçons, Label " Sport et Handicap ", Label Ecole de Foot Filles de la Ligue de Football de Normandie en attente) ce club de 220 licenciés présent dans toutes les catégories du DMF et en catégorie Seniors Féminines au sein de la LFN, recherche pour la saison 2015-2016 des éducateurs et dirigeants pour toutes les catégories.
Possibilité de formation avec prise en charge par le club.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : 06 07 77 21 71

PERMANENCES LICENCES SAISON 2015-2016 :

Pour la saison 2015-2016, les permanences licences de toutes les catégories masculines et féminines (âge minimum requis : 5 ans) sont programmées au Stade Neuens, Rue des Rossignols - Saint-Léonard :

Chaque mardi et vendredi, jusqu'au vendredi 2 octobre 2015 de 18h à 19h30.

Les nouveaux joueurs ou mutés doivent prévoir une photo d'identité, ainsi qu'une copie recto-verso de carte d'identité sur une même feuille, ou une copie du livret de famille suivant le cas.

Dans le cadre du Pass'sport 76, les familles percevant l'allocation de rentrée scolaire peuvent bénéficier d'une réduction de 50 % du coût de la cotisation, sur présentation d'une attestation de la CAF, puis inscription sur internet via Pass'sport 76 pour prise en compte.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : 06 07 77 21 71



Comité des Fêtes

Les manifestations du premier semestre se sont déroulées dans de bonnes conditions. Je remercie toutes les personnes qui ont pu participer à l'une d'entre elles. A l'heure où je rédige ce texte, l'équipe du Comité des Fêtes prépare la foire à tout du 16 août. Nous l'espérons importante en exposants ainsi qu'en visiteurs et surtout nous la souhaitons très ensoleillée.

Nous organisons un loto le vendredi 23 octobre suivi d'une foire en salle le dimanche 25 octobre. Ces manifestations sont ouvertes à tous les habitants de Saint-Léonard.

La fin de l'année arrivera très vite et il faudra prévoir l'achat des jouets de Noël pour les enfants ainsi que la préparation du traditionnel repas des anciens qui aura lieu le 24 janvier 2016.

À bientôt.

La Présidente, Anne-Marie DUPARC



Confrérie

Le 28 février 2015 nous sommes allés à Pont-Audemer pour l'assemblée générale de l'union des charités du département de l'Eure.

Monsieur Lucien Levasseur mayre, a été désigné délégué pour le diocèse du Havre.

C'est sous un temps maussade que nous avons pris la route pour le rassemblement des confréries à Yville sur Seine le 28 mai dernier.

Après la messe, le soleil était de retour pour le défilé vers le château où nous étions rassemblés pour partager un agréable repas.

Bonne rentrée à tous les Saint-Léonardais.

Les frères de charité

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

→ **MARTIN Maironn**
le 7 juillet 2015

PARRAINAGES CIVILS

→ **DESCHAMPS Anthyme**
le 2 août 2015

→ **LECACHEUR-COLLAS Eliott**
le 11 juillet 2015

→ **LECACHEUR-COLLAS Lexie**
le 11 juillet 2015



MARIAGES

→ **VION Christian et HINFRAY Viviane**
le 16 mai 2015

→ **CARPENTIER Guillaume et COINTE Charlotte**
le 13 juin 2015

→ **HUET Ludovic et BOBÉE Mylène**
le 27 juin 2015

→ **L'HUILLIER Alexis et MALANDAIN Camille**
le 27 juin 2015

→ **LECACHEUR Pierre et COLLAS Marie-Élodie**
le 11 juillet 2015

→ **BRUNET Christophe et CAVELIER Virginie**
le 1er août 2015

MARIAGE HORS COMMUNE

→ **DE SAINTE MARESVILLE Renée et BERTIN Ghislaine**
le 23 mai 2015

→ **LALLEMAND Nicolas et LHONNEUR Fabienne**
le 27 juin 2015

Divagations des animaux : Chiens, chats, chevaux, moutons etc.....

Le manque de civisme de certains propriétaires d'animaux nous conduit à rappeler la réglementation en vigueur à ce sujet. La divagation des chiens (chats, chevaux, moutons) peut être la cause de dommages multiples pour les animaux d'élevage, la faune sauvage, la sécurité des personnes, la circulation, etc. Un chien est considéré comme en état de divagation :

- s'il est en dehors d'une action chasse,
- s'il n'est plus sous surveillance effective de son maître,
- s'il se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, s'il est éloigné à plus de 100 mètres de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable.

De façon analogue, tout chien abandonné, livré à son seul instinct, doit être considéré en état de divagation. Le non respect de cette réglementation constitue une infraction de deuxième classe (135 €) qui peut être relevé par le Maire, la Police ou la Gendarmerie. Ces infractions peuvent être requalifiées en délit de mise en danger (art.121-3 du code Pénal) par le Procureur de la République. Les propriétaires, locataires, fermiers, ou métayers peuvent saisir ou faire saisir par un agent de la force publique, dans les propriétés dont ils ont l'usage, les chiens et les chats que leur maître laisse divaguer. Les animaux saisis sont conduits à la fourrière.

L'animal n'est restitué à son propriétaire qu'après paiement des frais de fourrière et de capture, et présentation des documents justifiant de l'identité du chien et du propriétaire.

Tout propriétaire de chien peut se voir demander de justifier de ces impératifs (carnet de santé, certificat européen, identification, assurance, etc.)

Tout dommage causé est à la charge de la personne qui détient la garde de l'animal divaguant.

Notez également que dans le cas où un éleveur porte plainte suite à des préjudices causés à ses animaux par un chien, le chien pourra être abattu. Ceci s'applique généralement lorsque les autorités ne parviennent pas à capturer le chien en question. Au printemps dernier, de nombreux chats ont été retrouvés empoisonnés dans le hameau de Grainval. Des plaintes ont été déposées au commissariat de police et une enquête a été ouverte. Nous rappelons que blesser un animal ou entraîner sa mort volontairement est puni de 1 500 € d'amende (3 000 € en cas de récidive).

LA RICHESSE DE NOS COMPÉTENCES AU SERVICE DE NOS CLIENTS

- Infrastructures routières
- Production, recyclage des matériaux
- Réhabilitation de réseaux

Agence Le Havre
82, rue Gustave Nicolle
B.P. 66
76050 Le Havre Cedex

Tél. : 02.35.24.84.84
lehavre@colas-idfn.com



S.a.r.l. GAUDU

Partenaire confiance **atlantic**

Froid ou chaud !

Le groupe **ATLANTIC**
• Chauffage et pompe à chaleur
• Climatisation et ventilation
• Le chauffage électrique et l'eau chaude sanitaire

Gaz propane ou gaz naturel !

Venez consulter nos offres !

L'Atrealis est un chauffage thermodynamique par air extrait qui régule les calories de l'air pour chauffer votre eau !
Le meilleur d'entre nous en plus !

Retrouvez toutes les infos sur notre site !
www.sarlgaudusaintleonard.com
T: 02.35.27.21.38

kinemagic
Remplacez votre baignoire par en douche spéciale en 1 journée avec **kinemagic !**
RAPIDE et SIMPLE, KINEMAGIC permet de changer votre baignoire en douche sans gros travaux.

ADELIS tout en COULEUR

SOURCE ATLANTIC.FR

BRICO MARCHÉ

Pouvoir tout faire **Moins cher**

Bricomarché Bâtimarché

Tél. 02 35 10 29 29 Tél. 02 35 10 29 20



Rue de la Briqueterie
76400 Saint-Léonard

HORAIRES :

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 19h00

Samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00

CENTRE COMMERCIAL
GRAND'VOILE

SAINT LEONARD



Créez votre intérieur !

TISSUS, LINGE DE MAISON,
LITERIE TOUTES DIMENSIONS, CADEAUX, ATELIER DE CONFECTION,
FABRICATION ET POSE DE RIDEAUX.

DU LUNDI AU SAMEDI. DE 9H30 À 12 H. ET DE 14H. À 19 H.



335, rue de la Briqueterie
Zone Commerciale " Les Voiles "
76400 SAINT LEONARD

Tel : 02.35.28.97.81

Site : www.bureau-vallee.fr

PAPETERIE

CARTOUCHES

MOBILIER

HIGH-TECH

Les concessions du parc d'activité des Hautes Falaises

- ✓ Vente de véhicules neufs avec possibilité de financement
- ✓ Vente de véhicules d'occasions toutes marques révisés contrôlés et garantis
- ✓ Entretien rapide
- ✓ Carrosserie / peinture



CITROËN

Route du Havre à Saint-Léonard



PEUGEOT
MOTION & EMOTION

